

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Mme Marie DESCHANP, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 30 Juillet 2010,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal.

DECIDE

- de créer une onzième commission municipale "Logement" et de fixer à 13 le nombre de membres la composant.

DESIGNE

- comme membres de la commission municipale "logement" :

- Marie-Noëlle PELTIER
- Eliane CIRAUD-LANOUE
- Dominique BARRAUD DUCHERON
- Nancy LEFEBVRE
- Pascal REVOLAT
- Véronique WILLMANN
- Gérard FILOCHE
- Michel SERVIT
- Geneviève DUMAS
- Michel MERLE
- Christelle MAIRE
- Jacques GUIARD
- René-Luc CHABASSE

DECIDE

- de créer :

* Un service de l'eau chargé :

- du suivi du respect du contrat par le délégataire
- de la participation au comité de suivi du contrat
- du suivi et de la programmation des travaux
- de la préparation et du suivi des marchés nécessaires aux travaux d'extension, de construction, de renouvellement des différentes installations
- du renouvellement des 2601 branchements en plomb
- de la participation aux réunions avec le Syndicat départemental d'adduction d'eau

* Un service patrimoine qui sera chargé de la gestion complète des biens de la ville, que ce soit sous l'angle des acquisitions ou aliénations, que sous l'angle de la gestion locative sous toutes ses formes : bail d'habitation, bail professionnel, convention d'occupation du domaine public, permission de voirie, etc...

Ce service pourrait également centraliser l'encaissement des recettes et ferait, au-delà de la seule question de la valorisation patrimoniale, respecter l'ensemble des obligations contractuelles, aussi bien de la part de la ville que des occupants.

- de modifier le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2010 comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
Emplois supprimés				
Attaché	A	COM	Ind. Brut 801	3 -5
Attaché	A	COM	Ind. Brut 801	3 -2
Emploi créé				
Assistant de conservation du patrimoine de 2° classe (contrat de 7 mois) Temps complet	B	CULT	Ind. Brut 398	3-1

- de solliciter la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication au 31 décembre 2010 et sa liquidation dans les conditions suivantes :

Les soldes des comptes de bilan et de trésorerie existant à la balance de clôture seront transférés aux membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, selon les mêmes modalités que celles qui sont appliquées pour l'appel des contributions en référence à l'article 8 des statuts (potentiel fiscal).

. de modifier les crédits de l'exercice 2010 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2183.0206	- Acquisition onduleur pour informatique	+ 3 050,00 €	
2315.8211	- Travaux s/mobilier urbain	- 8 500,00 €	
2188.8211	- Acquisition mobilier urbain	+ 8 500,00 €	
2031.026	- Frais d'études cimetières	+ 5 000,00 €	
2315.026	- Travaux dans les cimetières	- 5 000,00 €	
238.952	- Avance forfaitaire Palais/Congrès (Opération d'ordre)		+ 19 659,86 €
2313.952	- Avance forfaitaire Palais/Congrès (Opération d'ordre)	+ 19 659,86 €	

2188.112	- Acquisition de Tonfa pour Police Municipale	+ 1 621,00 €	
2184.112	- Acquisition armoire forte (armes 6 ^{ème} catégorie)	+ 1 716,00 €	
2183.0202	- Acquisition matériel informatique Ressources Humaines	- 27 320,00 €	
205.0202	- Acquisition logiciel Ressources Humaines	+ 27 320,00 €	
2313.4210	- Travaux verrière Maison de l'Enfance	+ 50 000,00 €	
2183 .255	- Matériel informatique Projet COMENIUS	+ 2 500,00 €	
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 58 887,00 €
TOTAL		78 546,86 €	+ 78 546,86 €

	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6358.41460	- T.L.E (Solde) – Travaux quai Amiral Meyer	+2 841,00 €	
6574.30	- Subventions culture animation	+ 500,00 €	
62324.334	- Grandes Traversées	+ 12 500,00 €	
66111.01	- Intérêts de la dette	+ 21 000,00 €	
666.01	- Pertes de change	+ 34 700,00 €	
6574.830	- Subvention CAUE 17	+ 2 268,00 €	
6236.023	- Frais d'impression annuaire des associations	+ 5 000,00 €	
6228.023	- Frais de distribution annuaire des associations	+ 2 000,00 €	
6574.520	- Subventions Sociale Jeunesse Famille	+ 9 500,00 €	
60623.251	- Alimentation cuisine centrale	+ 80 000,00 €	

6156.251	- Maintenance matériel cuisine centrale	+ 9 000,00 €	
6574.0241	- Subvention à l'Association du Comité des Fêtes et d'Animations de ROYAN (C.F.A.R.)	+ 2 030,00 €	
6574.5220	- Subvention Culture Animation	+ 4 000,00 €	
70328.83	- Concessions des plages		- 23 000,00 €
7473.321	- Subvention départementale/musée		+ 7 785,00 €
7473.334	- Subvention départementale Grandes Traversées		+ 12 500,00 €
7477.255	- Subvention de la commission Européenne (projet Comenius)		+ 20 000,00 €
6251.255	- Frais de déplacement – Projet COMENIUS	+ 1 350,00 €	
6257.255	- Frais de réception – Projet COMENIUS	+ 100,00 €	
6574.40	- Subventions sportives	+ 3 337,00 €	
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	+ 58 887,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 231 728,00 €	
TOTAL		+ 17 285,00 €	+ 17 285,00 €

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Monsieur Gérard BRANGER, comptable du Trésor de la Ville de Royan.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

○ CLUB DE TIR LES MOUETTES DE ROYAN	1 000 €
○ SOCIETE HIPPIQUE ROYAN COTE DE BEAUTE (SHRCB)	13 187 €
○ SPIDE	6 330 €
○ ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	1 500 €
○ OLYMPIQUE DE ROYAN CLUB DE FUTSAL	1 000 €
TOTAL GENERAL	23 017 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 4.000 euros (quatre mille euros) à l'Association Le Rêve d'Icare,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Le Rêve d'Icare pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

- . d'attribuer la subvention suivante :

➤ ROYAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI 600,00 €

- . d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220

- d'attribuer une subvention complémentaire de 31.490 euros (trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à l'Association Département Animation,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'association Département Animation pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.000 euros (dix-huit mille euros) à l'Association Centre Socio Culturel de Royan,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et le Centre Socio Culturel de Royan pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et le Centre Socio Culturel de Royan.

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de l'étape royannaise du Festival « Les Grandes Traversées », édition 2010,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention à l'Association du Comité des Fêtes et d'Animations de ROYAN d'un montant de 2 030 €.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 0241 du Budget de l'exercice 2010.

- de verser un montant de 500 € à Monsieur Jacques WALLART, qui a reçu le prix de la Ville de Royan, pour son œuvre exposée dans le cadre du "Salon des Feuilles d'Aquarelles", conformément au choix du Jury qui s'est réuni le lundi 20 septembre 2010.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6232 fonction 0241 du budget de l'exercice 2010.

- d'organiser un jeu-concours à l'occasion de la parution du premier numéro du magazine semestriel, destiné à la jeunesse, "KOI 2. 9 à Royan",
- de doter ce jeu-concours de trois bons pour la passation de la partie "code" du permis de conduire et d'attribuer ces prix par tirage au sort.

- d'attribuer les subventions scolaires suivantes :

○ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU (CLASSE DE NEIGE – SEJOUR JANVIER 2011) ○ COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET (CLASSE DE NEIGE – SEJOUR JANVIER 2011)	7 540,00 6 500,00
TOTAL	14 040,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'attribuer la subvention suivante

Article 6574 Fonction 92

○ Association Syndicale Marais de Pontailiac 1 500,00 €

. d'attribuer une subvention au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17), d'un montant de 2 268,00 €

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 830 du budget de l'exercice 2010.

- d'attribuer une subvention de 1.277,60 euros (mille deux cent soixante-dix-sept euros et soixante centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+),
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2 précité.

- d'attribuer une subvention de 3.000 euros (trois mille euros) à l'Association Royan Shopping,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Shopping pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente Maritime, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de la totalité de l'aménagement du boulevard Frédéric Garnier, estimé à 7.500.000 € TTC, au titre des travaux d'amélioration et d'embellissement du littoral et du patrimoine touristique.

- d'autoriser la régularisation de la limite cadastrale entre la parcelle cadastrée AN 709, propriété de Monsieur Jean-Jacques VEILLARD, et l'avenue du Bocage,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document relatif à la régularisation de cet alignement.

- d'approuver le projet visant à intégrer un transformateur électrique et un sanitaire public dans l'espace du square de la Brigade RAC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à faire déposer un permis de construire relatif à ce projet et à signer tous les documents liés à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à signer la convention de partenariat avec Electricité Réseau Distribution de France, ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

- d'autoriser la mise à disposition d'un terrain de 8 m² destiné à l'implantation d'un transformateur Electricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) sur une partie de la parcelle cadastrée BW 48 située rue des Saules,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, à signer la convention de mise à disposition avec Electricité Réseau Distribution de France, ainsi que tout document relatif à ces travaux.

- de procéder à l'acquisition, par voie de cession gratuite, d'un tronçon de trottoir de la rue des Rullas et de la rue de Ration appartenant à Monsieur Christian BOUQUET et Mademoiselle Catherine BOUQUET,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à l'opération de cession à titre gratuit au profit de la ville de Royan de la parcelle cadastrée AW 238, sise rue des Rullas et rue de Ration,
- d'incorporer cet espace dans l'emprise du domaine public communal,
- de confier la rédaction des actes à l'étude de Maître RAGEY, notaire à Royan,
- d'imputer les frais relatifs à la transaction au budget communal.

- de céder à M. et Mme Raymond GUEGAN, les parcelles cadastrées section AX n° 625 et n° 634, lieu-dit « Les Rullas », d'une contenance totale de 96 m² au prix global de 9 600 €,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan, 1 Bd de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- de désigner Monsieur Jean-Claude LAGARDE, responsable de l'antenne de Royan de l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés de la Confédération Générale de Travail de la Charente-Maritime (INDECOSA – CGT – 17) et membre de la Commission Financière et de Contrôle Nationale de cette association, comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Royan.

- d'approuver le choix d'un mode de gestion déléguée sous la forme d'une concession pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Foncillon,
- d'approuver la durée de la délégation du service fixée à vingt ans maximum (une option sur trente ans devra être formulée par les soumissionnaires), à compter de la notification du contrat au titulaire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager et conduire la procédure en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Compagnie des Eaux de Royan pour le service de production et de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2009.

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2008/2009.

DECIDE

- de modifier ainsi sa délibération n° 10.172 du 19 juin 2010 relative à la délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du maire concernant les matières suivantes :

3.- A/ EMPRUNTS

De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

D'exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristique ci-dessus.

B/ OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DES EMPRUNTS

De réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites ci-après définies.

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au "A/Emprunts" ci-dessus,
- plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

C/ DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOT DES FONDS AUPRES DE L'ETAT (opérations de placement)

De prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du code Général des Collectivités Territoriales sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

De conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

- de créer un Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles

D E S I G N E

- comme membres de ce Conseil,
- Didier QUENTIN, Député-Maire,
- Eliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe au Maire
- Hélène LECOMTE, Adjointe au Maire
- Marie-Noëlle PELTIER, Adjointe au Maire
- Yannick PAVON, Conseiller Municipal
- Monsieur le Préfet
- le Directeur de la Solidarité et de la Santé
- l'Inspecteur d'Académie,
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- le Président du Conseil Général ou son représentant
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
- le Président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou son représentant
- le Président du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles ou son représentant
- le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville ou son représentant

D E C I D E

- d'attribuer les subventions « Social, Jeunesse et Famille » suivantes :

○ ASSOCIATION DU MEMORIAL DE LA CHARENTE-MARITIME DES MORTS POUR LA France EN ALGERIE – MAROC ET TUNISIE 1952 – 1692	1 000 €
○ ASSOCIATION « LES PRODUCTIONS DU PARKING »	1 600 €
TOTAL	2 600 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 570.916,00 euros toutes taxes comprises, au titre de la réparation des dégâts matériels subis par la Cuisine Centrale ainsi que la somme de 48.120,00 euros toutes taxes comprises, au cas où le recours formé par la société S.M.A.C.L. Assurances à l'égard du tiers responsable aboutirait,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment la quittance de règlement du sinistre.

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché relatif à la rénovation des Voûtes du Port de Plaisance, conclu avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 « Voirie, réseaux et divers » correspondant à l'application d'un nouveau prix en moins-value de 7,61 € H.T./m² au prix 1.1.4 « Fourniture et mise en œuvre de béton armé finition lissé pour zone piétonne », ce qui porte le montant final du marché de 942.845,28 € à 918.935,93 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant avec l'entreprise EUROVIA.

- comme représentant titulaire et représentant suppléant au sein du Conseil Consultatif d'Exploitation de la Halle à Marée de Royan :

- Titulaire : M. Jacques LABIA
- Suppléant : Mme FAUQUET-MOLL

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer l'acte de vente à intervenir avec la société TPS IMMO concernant les parcelles cadastrées section AK n° 372 et n° 373 sises 65 et 67 rue Font de Cherves à Royan,
- de désigner l'étude de Maître PLANTIVE comme notaire rédacteur de l'acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 h 00



Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD